

Guide de communication

Marque d'Etat Tourisme & Handicap (T&H)



« Un accueil et des prestations adaptées, garantis par l'Etat »

Affichez votre engagement pour un tourisme accessible et valorisez votre établissement !

1. Le logo avec les pictogrammes attribués doit apparaître clairement sur **tous les supports de communication numériques** (site internet...) et **matériels** (brochures...), ainsi qu'à l'entrée du site / de l'établissement.

- ▶ la charte graphique est téléchargeable sur [le site des marques nationales du tourisme](http://www.marques-nationales-tourisme.fr). Afin d'obtenir les éléments graphiques (pictogrammes attribués), veuillez vous rapprocher de l'association Tourisme et Handicaps (ATH).
- ▶ un service de location de plaques est proposé par ATH.

2. Sur les supports numériques, le logo doit **renvoyer vers le site de la DGE**

URL à insérer : <http://www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme>

3. Il peut également y avoir un lien vers le site d'ATH

URL à indiquer : <http://www.tourisme-handicaps.org/>

- ▶ Le ministère en charge du tourisme, représenté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), est propriétaire de la marque d'Etat Tourisme & Handicap.
- ▶ L'association Tourisme et Handicaps (ATH) est le gestionnaire de la marque T&H.

4. L'annuaire Tourisme & Handicap répertorie et valorise tous les sites marqués T&H.

URL à indiquer : <http://dgcisth.armadillo.fr/app/photopro.sk/handicap/?#sessionhistory-ready>

- ▶ Il représente la **référence officielle** pour les clientèles touristiques qui recherchent une offre touristique accessible. **Vous êtes également invités à le valoriser.**
- ▶ Véritable **vitrine de votre établissement**, il est vivement conseillé de rédiger une **description brève de votre établissement et d'y joindre des photos attrayantes pour les touristes** (à envoyer à ATH).
- ▶ Pour mémoire, l'annuaire T&H est réalisé à partir de la base de données administrée par la DGE et alimentée par ATH ([consultez les Mentions légales](#)).

Pour en savoir plus :

Retrouvez toutes les informations et téléchargez les documents sur le site des marques nationales du tourisme :

<http://www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme>



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- ▶ Le [contact accessibilité de la DIRECCTE/DIECCTE de votre région](#).
- ▶ L'Association Tourisme et Handicaps (ATH) : 55 avenue Marceau - 75016 Paris
Courriel : tourisme.handicaps@club-internet.fr
Tél: 01 44 11 10 41
Site internet : <http://www.tourisme-handicaps.org>